



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 12

No. FDS : 436560
V002.1

Loctite SuperGlue-3 Détach Glue

Révision: 18.05.2020

Date d'impression: 18.06.2021

Remplace la version du: 10.04.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Loctite SuperGlue-3 Détach Glue

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:
Dissolvant pour colle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel France SAS
Rue de Silly 161
92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000

Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Irritation oculaire
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Catégorie 2

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement: Attention

Mention de danger: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil de prudence: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute émanation du produit et le contact avec les yeux.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique générale:

Dissolvant pour colle

Substances de base pour préparations:

Sels organiques

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

| Substances dangereuses No. CAS | Numéro CE N° d'enregistrement REACH | Teneur | Classification |
|------------------------------------|--|-------------|----------------------|
| carbonate de propylène 108-32-7 | 203-572-1 01-2119537232-48 | 80- < 100 % | Eye Irrit. 2 H319 |

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon. Soigner la peau. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement avec de l'eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S'il apparaît une douleur, un rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO₂) et de l'oxyde nitrique (NO_x) risquent d'être dégagés.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement de sécurité.

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Indications additionnelles:

Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de protection individuel.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Bien ventiler les lieux de travail. Eviter les flammes nues, la formation d'étincelles et les sources d'ignition. Débrancher les appareils électriques. Ne pas fumer, ne pas faire de travaux de soudure. Ne pas rejeter les résidus dans les eaux.

Bien ventiler lors de la mise en oeuvre et du séchage, même après le collage. Eviter toute source d'ignition (par ex. feu ou poêle), même dans les pièces voisines. Débrancher les appareils électriques comme radiateurs, plaques chauffantes,

chauffages par accumulation, etc., suffisamment tôt pour qu'ils soient refroidis lors du début du travail. Eviter toute formation d'étincelle, y compris au niveau des disjoncteurs et autres appareils.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

A protéger contre la chaleur et les rayons directs du soleil.

Température de stockage conseillée 0 à 25 °C.

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Dissolvant pour colle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Valable pour
France

aucun(e)

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

| Nom listé | Environmental Compartment | Temps d'expositio n | Valeur | | | | Remarques |
|------------------------------------|---|---------------------------|-----------|-----|------------|--------|-----------|
| | | | mg/l | ppm | mg/kg | autres | |
| carbonate de propylène 108-32-7 | Eau salée | | 0,09 mg/l | | | | |
| carbonate de propylène 108-32-7 | Eau douce | | 0,9 mg/l | | | | |
| carbonate de propylène 108-32-7 | Usine de traitement des eaux usées. | | 7400 mg/l | | | | |
| carbonate de propylène 108-32-7 | eau douce - périodiquement | | 9 mg/l | | | | |
| carbonate de propylène 108-32-7 | Terre | | | | 0,81 mg/kg | | |
| carbonate de propylène 108-32-7 | eau de mer - périodiquement | | 0,9 mg/l | | | | |

Derived No-Effect Level (DNEL):

| Nom listé | Application Area | Voie d'exposition | Health Effect | Exposure Time | Valeur | Remarques |
|---------------------------------|------------------|-------------------|--|---------------|-------------|-----------|
| carbonate de propylène 108-32-7 | Travailleurs | Inhalation | Exposition à long terme - effets systémiques | | 70,53 mg/m3 | |
| carbonate de propylène 108-32-7 | Travailleurs | Inhalation | Exposition à long terme - effets locaux | | 20 mg/m3 | |
| carbonate de propylène 108-32-7 | Travailleurs | dermique | Exposition à long terme - effets systémiques | | 20 mg/kg | |
| carbonate de propylène 108-32-7 | Travailleurs | dermique | Exposition à long terme - effets locaux | | 10 mg/cm2 | |
| carbonate de propylène 108-32-7 | Grand public | Inhalation | Exposition à long terme - effets systémiques | | 17,4 mg/m3 | |
| carbonate de propylène 108-32-7 | Grand public | Inhalation | Exposition à long terme - effets locaux | | 10 mg/m3 | |
| carbonate de propylène 108-32-7 | Grand public | dermique | Exposition à long terme - effets systémiques | | 10 mg/kg | |
| carbonate de propylène 108-32-7 | Grand public | oral | Exposition à long terme - effets systémiques | | 10 mg/kg | |

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:

Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.

Filtre de combinaison: ABEKP (EN 14387)

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

En cas de contact prolongé, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc nitrile conformément à la norme EN 374.

temps de pénétration > 10 minutes

épaisseur > 0,1 mm

En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons élaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

vêtement de protection approprié

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|--|
| Aspect | Gel gel incolore à jaunâtre |
| Odeur | Doux |
| seuil olfactif | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| pH | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| Point de fusion | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| Température de solidification | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| Point initial d'ébullition | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| Point d'éclair | > 123 °C (> 253.4 °F) |
| Taux d'évaporation | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| Inflammabilité | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| Limites d'explosivité | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| Pression de vapeur (20 °C (68 °F)) | 0,14 mbar |
| Densité relative de vapeur: | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| Densité (20 °C (68 °F)) | 1,209 g/cm ³ |
| Densité en vrac | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| Solubilité | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| Solubilité qualitative (Solv.: Eau) | Légère |
| Solubilité qualitative (Solv.: Acétone) | partiellement soluble |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| Température d'auto-inflammabilité | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| Température de décomposition | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| Viscosité (Haake; Appareil: Haake cone and plate, RV1, C60/1°Ti; 25 °C (77 °F); Gradient de cisaillement: 1.000 s-1) | 100 - 300 mpa.s |
| Viscosité (cinématique) | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| Propriétés explosives | Il n'y a pas de données / Non applicable |
| Propriétés comburantes | Il n'y a pas de données / Non applicable |

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

| Substances dangereuses No. CAS | Valeur type | Valeur | Espèces | Méthode |
|------------------------------------|----------------|---------------|---------|--|
| carbonate de propylène 108-32-7 | LD50 | > 5.000 mg/kg | rat | OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity) |

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

| Substances dangereuses No. CAS | Valeur type | Valeur | Espèces | Méthode |
|------------------------------------|----------------|---------------|---------|--|
| carbonate de propylène 108-32-7 | LD50 | > 3.000 mg/kg | lapins | OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity) |

Toxicité inhalative aiguë:

Le danger du produit provient de son effet narcotique après inhalation des vapeurs.
En cas d'exposition prolongée ou répétée, peut nuire à la santé.

Aucune données disponible sur la substance.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

| Substances dangereuses No. CAS | Résultat | Temps d'expositi on | Espèces | Méthode |
|------------------------------------|--------------|---------------------------|---------|--|
| carbonate de propylène 108-32-7 | non irritant | 24 h | lapins | OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion) |

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

| Substances dangereuses No. CAS | Résultat | Temps d'expositi on | Espèces | Méthode |
|------------------------------------|----------|---------------------------|---------|---|
| carbonate de propylène 108-32-7 | irritant | | lapins | OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion) |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

| Substances dangereuses No. CAS | Résultat | Type de test | Espèces | Méthode |
|------------------------------------|-------------------|----------------|---------|------------|
| carbonate de propylène 108-32-7 | non sensibilisant | Test épicutané | homme | Patch Test |

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

| Substances dangereuses No. CAS | Résultat | Type d'étude / Voie d'administration | Activation métabolique / Temps d'exposition | Espèces | Méthode |
|------------------------------------|----------|--|--|---------|---|
| carbonate de propylène 108-32-7 | négatif | bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test) | avec ou sans | | OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay) |
| carbonate de propylène 108-32-7 | négatif | Essai de dommage et de réparation d'ADN, dans la synthèse non programmée d'ADN. | without | | OECD Guideline 482 (Genetic Toxicology: DNA Damage and Repair, Unscheduled DNA Synthesis in Mammalian Cells In Vitro) |
| carbonate de propylène 108-32-7 | négatif | intrapéritonéal | | souris | OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test) |

Cancérogénicité

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

| Substances dangereuses No. CAS | Résultat / Valeur | Parcours d'applicatio n | Temps d'exposition/ fréquence des soins | Espèces | Méthode |
|------------------------------------|---------------------|-------------------------------|--|---------|--|
| carbonate de propylène 108-32-7 | NOAEL 0,1 mg/l | Inhalation | 13 weeks (93 days) 6 h/d; 5 d/w | rat | OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day) |
| carbonate de propylène 108-32-7 | NOAEL > 5.000 mg/kg | oral : gavage | 90 days 5 days/week | rat | OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents) |

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

| Substances dangereuses No. CAS | Valeur type | Valeur | Temps d'exposition | Espèces | Méthode |
|------------------------------------|----------------|------------|-----------------------|----------------|--------------|
| carbonate de propylène 108-32-7 | LC50 | 5.300 mg/l | 96 h | Leuciscus idus | DIN 38412-15 |

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

| Substances dangereuses No. CAS | Valeur type | Valeur | Temps d'exposition | Espèces | Méthode |
|------------------------------------|----------------|------------|-----------------------|---------------|--|
| carbonate de propylène 108-32-7 | EC50 | > 500 mg/l | 48 h | Daphnia magna | OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test) |

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

| Substances dangereuses No. CAS | Valeur type | Valeur | Temps d'exposition | Espèces | Méthode |
|------------------------------------|----------------|------------|-----------------------|---|--|
| carbonate de propylène 108-32-7 | EC50 | > 900 mg/l | 72 h | Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus) | OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test) |
| carbonate de propylène 108-32-7 | NOEC | 900 mg/l | 72 h | Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus) | OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test) |

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

| Substances dangereuses No. CAS | Valeur type | Valeur | Temps d'exposition | Espèces | Méthode |
|------------------------------------|----------------|---------------|-----------------------|---------|--------------|
| carbonate de propylène 108-32-7 | EC10 | > 10.000 mg/l | 17 h | | non spécifié |

12.2. Persistance et dégradabilité

| Substances dangereuses No. CAS | Résultat | Type de test | Dégradabilité | Temps d'exposition | Méthode |
|------------------------------------|-------------------------------------|--------------|---------------|-----------------------|---|
| carbonate de propylène 108-32-7 | biodégradable de façon inhérente | aérobie | > 70 % | | OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn- Wellens/EMPA Test) |
| carbonate de propylène 108-32-7 | facilement biodégradable | aérobie | 98 % | | OECD Guideline 301 E (Ready biodegradability: Modified OECD Screening Test) |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

| Substances dangereuses No. CAS | LogPow | Température | Méthode |
|------------------------------------|--------|-------------|--------------|
| carbonate de propylène 108-32-7 | -0,41 | | non spécifié |

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

| Substances dangereuses No. CAS | PBT / vPvB |
|------------------------------------|---|
| carbonate de propylène 108-32-7 | Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB). |

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Éliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet

140603

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 0 %
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

Liste des composants selon la directive Détergence.

carbonate de propylène
Silice fumée traitée
1-2 propanediol
Propylenoxide

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

| | |
|---|--|
| Informations générales: | Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit: |
| Préparations dangereuses: | Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances. |
| Protection des travailleurs: | Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladie professionnelles: Code de la sécurité sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R461.3 publiés dans le fascicule INRS ED 486 en accord avec le Ministère de l'emploi et de la solidarité. |
| N° tableau des maladies professionnelles: | 37 |
| Protection de l'environnement: | 84 Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux). |

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la réglementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (ua-productsafety.fr@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés